

ATELIER DE SENSIBILISATION AUX RISQUES MAJEURS

**17 MAI 2016
UNIVERSITE SOPHIA POLYTECH**



ORDRE DU JOUR

► DÉTAIL

◀ Introduction

◀ Ateliers

◀ Sensibilisation aux risques majeurs

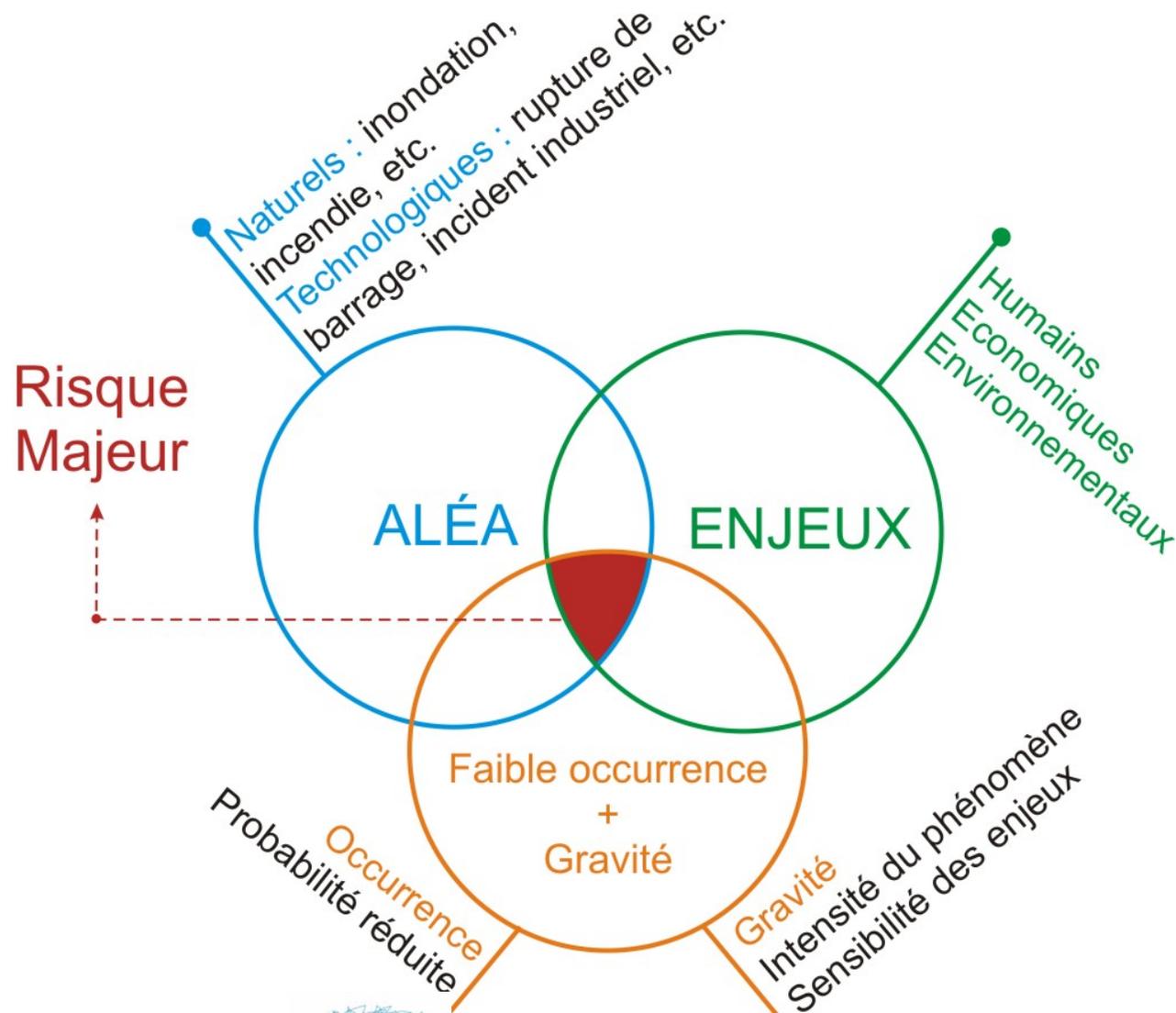
❖ Intervention du Cyprès (30 minutes)

◀ Questions – Réponses



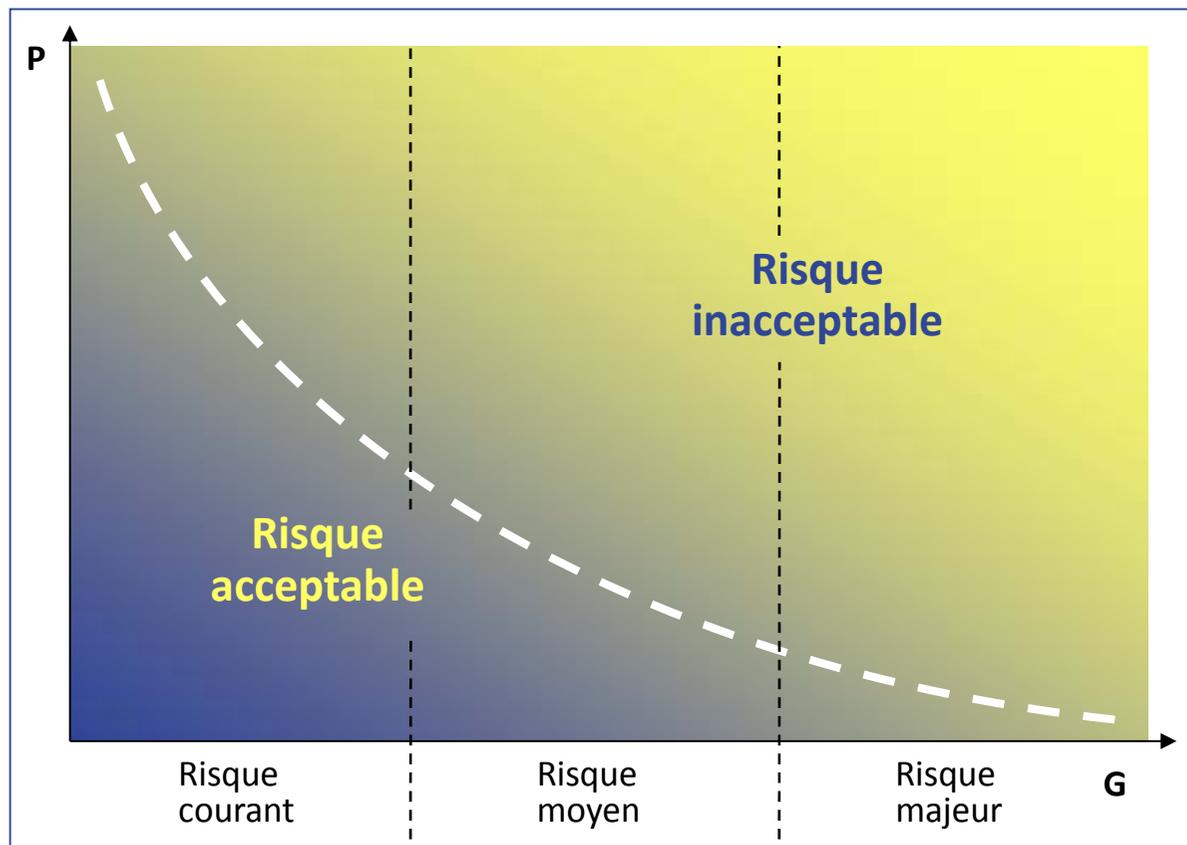
LES RISQUES MAJEURS

► DÉFINITION



LES RISQUES MAJEURS

► COURBE DE FARMER



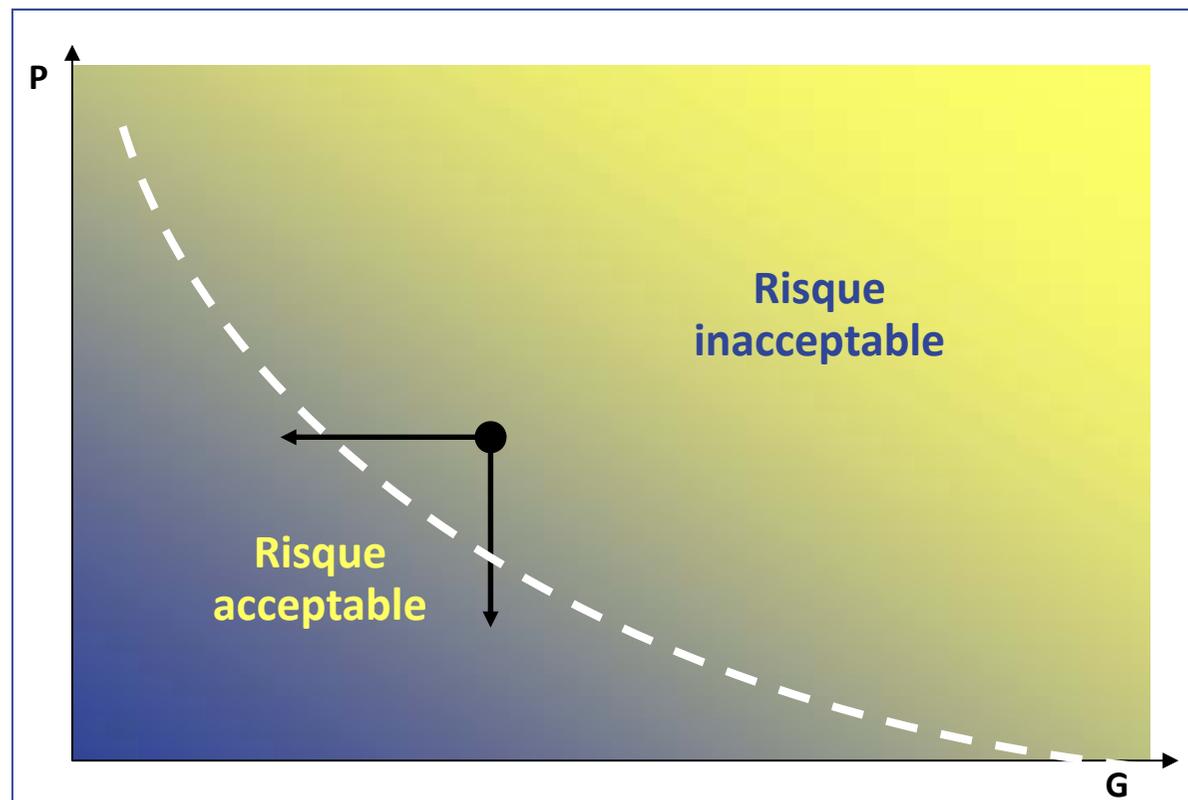
Un risque est défini comme acceptable lorsque l'on consent à vivre avec, en contrepartie d'un bénéfice et dans la mesure où il est contrôlé.

Observatoire de l'opinion sur les risques et la sécurité - IPSN



LES RISQUES MAJEURS

► MAITRISE DES RISQUES

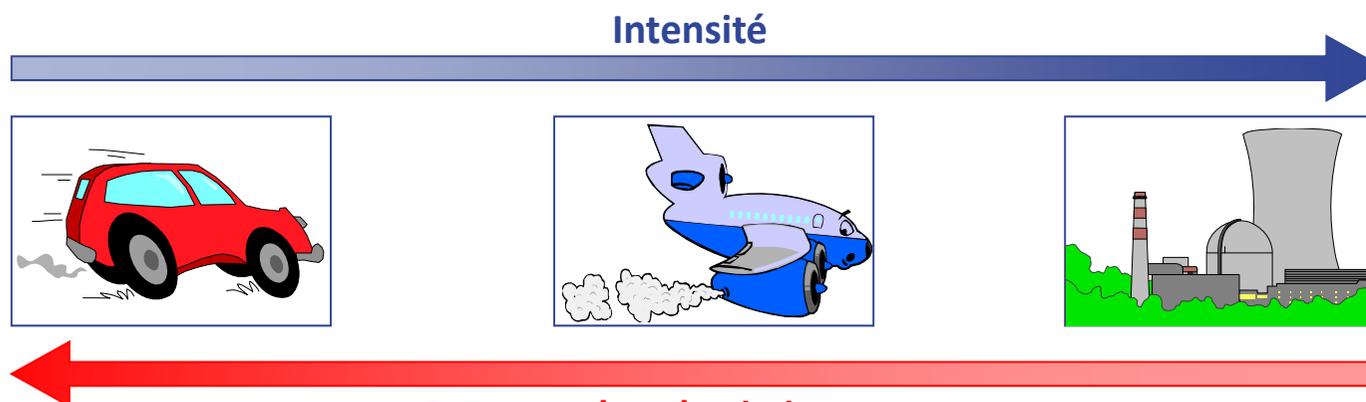


Maîtriser le risque, c'est mettre en œuvre les moyens nécessaires pour abaisser la probabilité et/ou la gravité d'un événement non souhaité, afin que le risque qui était à l'origine inacceptable devienne acceptable.

LES RISQUES MAJEURS

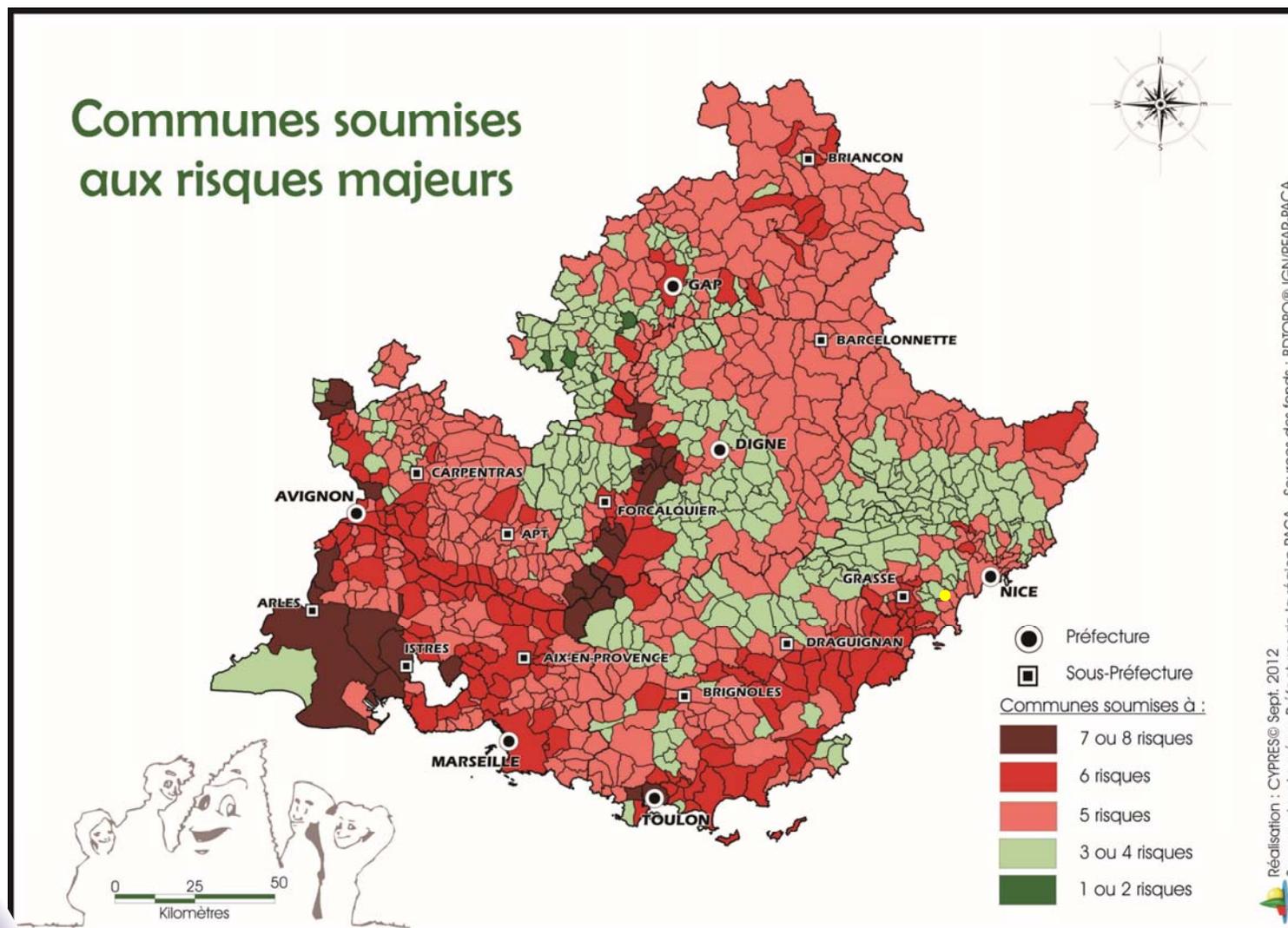
► MAITRISE DES RISQUES

- ❖ **La perception des risques est une notion fondamentale qui est en relation directe avec la notion d'acceptabilité. Elle est liée à la peur.**
- ❖ La perception des risques est différente :
 - selon l'individu
Un employé d'une industrie chimique n'aura pas la même perception qu'un riverain du site.
 - selon le type de risque
Les risques diffus ne seront pas perçus avec la même intensité que les risques ponctuels.



LES RISQUES MAJEURS

► EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



LES RISQUES MAJEURS

► A BIOT

LES RISQUES NATURELS MAJEURS



Inondation



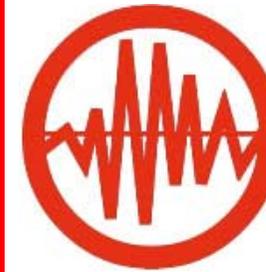
Feu de forêt



Mouvement
de terrain



Avalanche



Séisme

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS



Industriel



Transport
Matières
Dangereuses



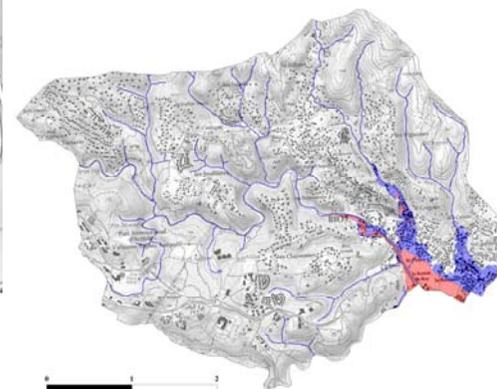
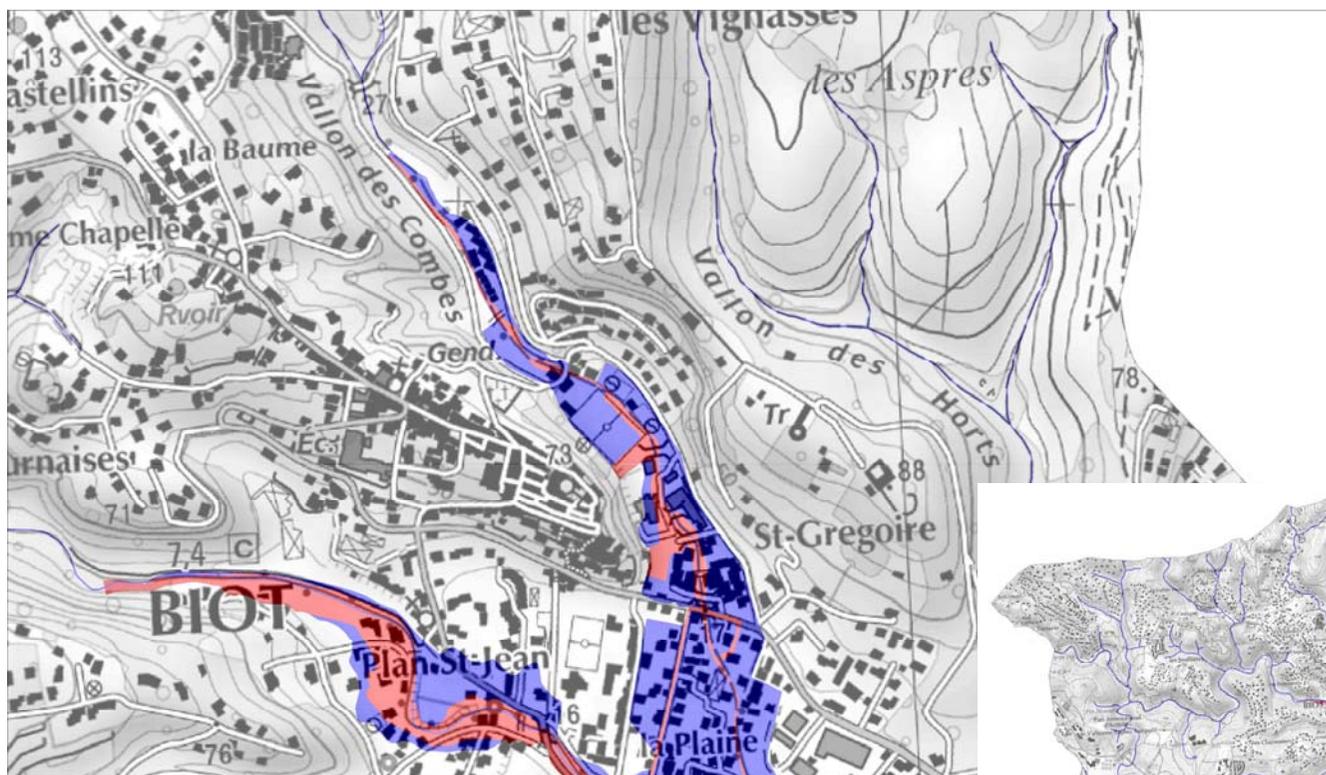
Rupture
barrage



Nucléaire

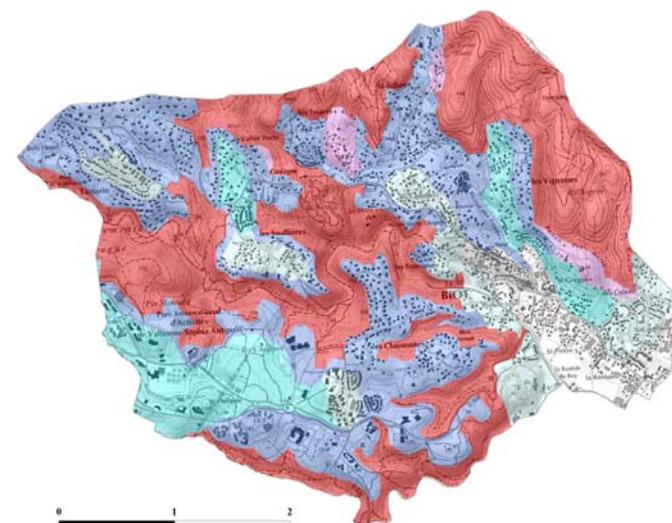
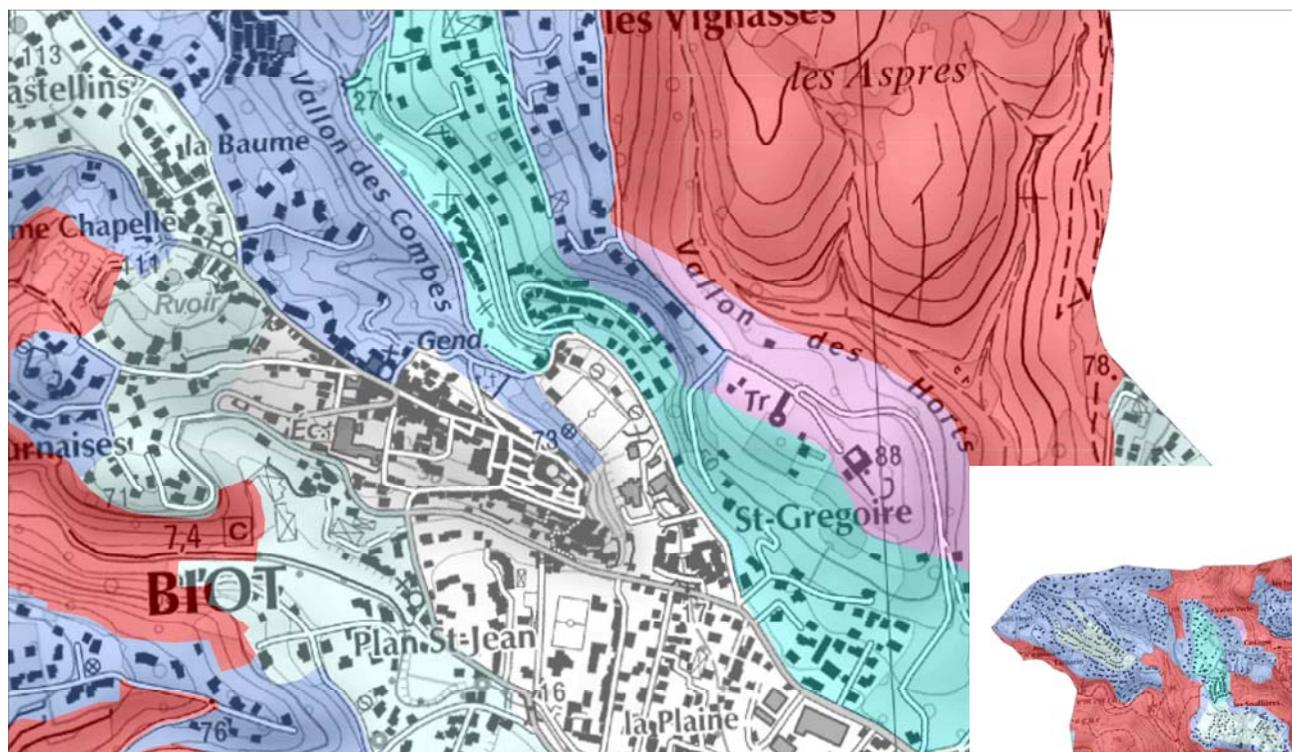
LA CARTOGRAPHIE DE LOCALISATION DES RISQUES

► RISQUE INONDATION



LA CARTOGRAPHIE DE LOCALISATION DES RISQUES

► RISQUE FEU DE FORÊT



PLAN DE ZONAGE

- ZONE DE DANGER FORT
- ZONE DE DANGER MOYEN - SECTEUR A ENJEUX DEFENDABLES
- ZONE DE DANGER MODERE A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
- ZONE DE DANGER MODERE
- ZONE DE DANGER FAIBLE
- NON EXPOSE



L'APPROCHE GLOBALE DE LA GESTION DES RISQUES

► DÉFINITION

◀ Les 7 piliers de la prévention des risques majeurs



L'INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS

► DÉFINITION

❖ **Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs** auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire **et sur les mesures de sauvegarde** qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.

❖ Article L 125-2 du Code de l'environnement



L'INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS

► LES DOCUMENTS D'INFORMATION

❖ Le DICRIM

- ❖ Il doit permettre à la population de trouver les réponses aux principales questions qu'elle est amenée à se poser :

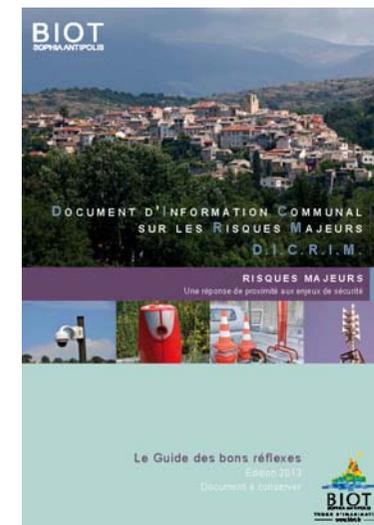
Quels sont les risques ?

Comment s'informer et se comporter ?

Quelles sont les mesures de prévention et de protection mises en place par la commune ?

❖ L'information Acquéreur-Locataire

- ❖ Lors de toute vente ou location d'un bien immobilier (bâti ou non bâti), information sur la localisation du bien situé en zone de sismicité et/ou dans un Plan de Prévention des Risques Naturels ou Technologiques




L'INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS

► LA MÉMOIRE DES INONDATIONS

❖ Les repères de crue

- ❖ Témoins historiques de grandes crues passées, les repères de crues sont des marques destinées à faire vivre la mémoire des inondations.



LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'URBANISME

► DÉFINITION

- ❖ Afin de réduire les dommages lors d'une catastrophe naturelle ou technologique, il faut **éviter d'augmenter les enjeux dans les zones à risques et diminuer la vulnérabilité de celles déjà urbanisées.**
- ❖ **Les PPRN prévisibles valent servitude d'utilité publique et sont annexés au Plan Local d'Urbanisme**



LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ

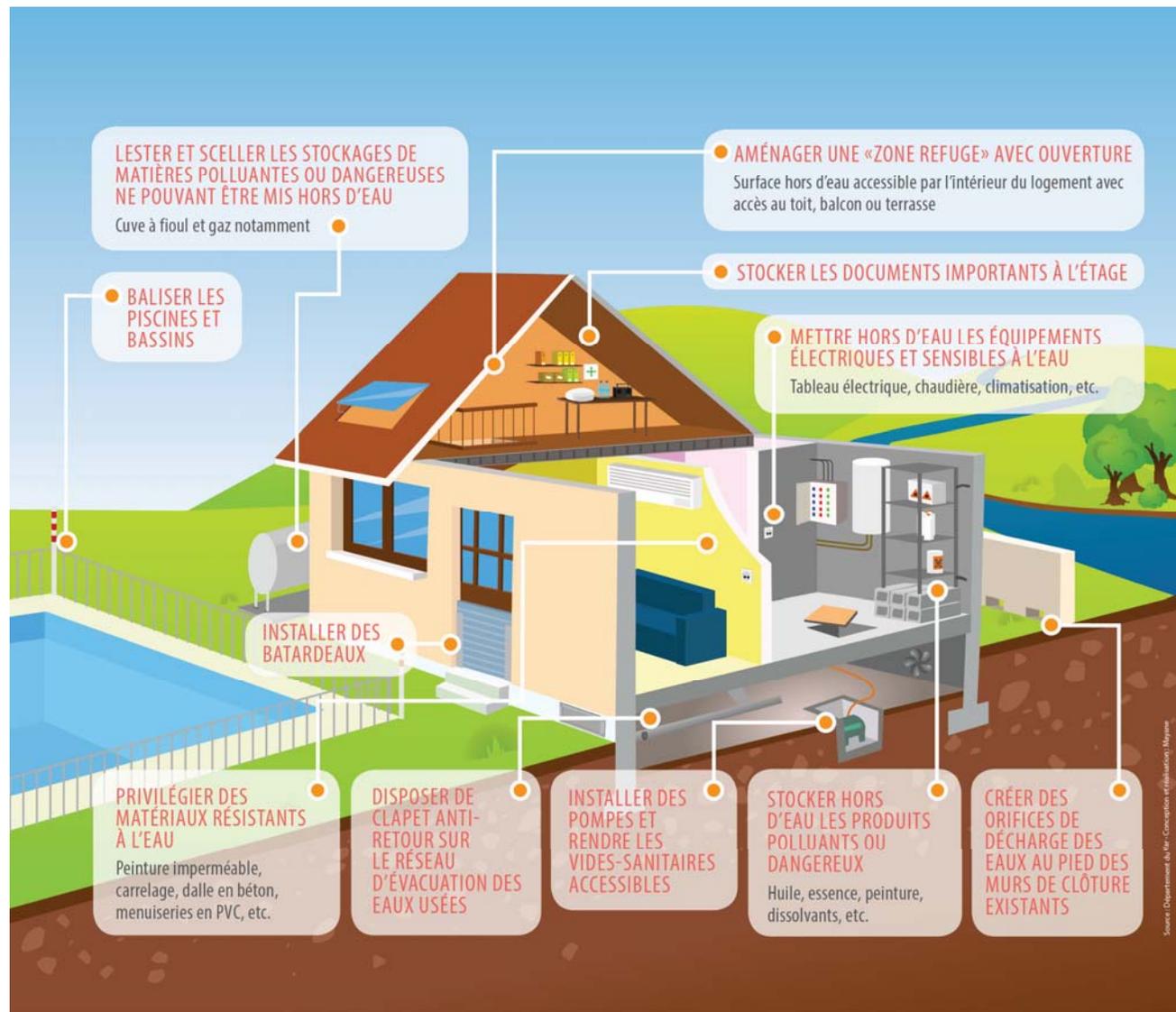
► DÉFINITION

- ❖ L'objectif de la mitigation est **d'atténuer les dommages en réduisant soit l'intensité de certains aléas** (inondations, coulées de boues, etc.), **soit la vulnérabilité des enjeux** (constructions, bâtiments industriels et commerciaux, monuments historiques, sites touristiques, réseaux de télécommunications, d'électricité, d'eau, de communication, etc.).



LE RISQUE INONDATION

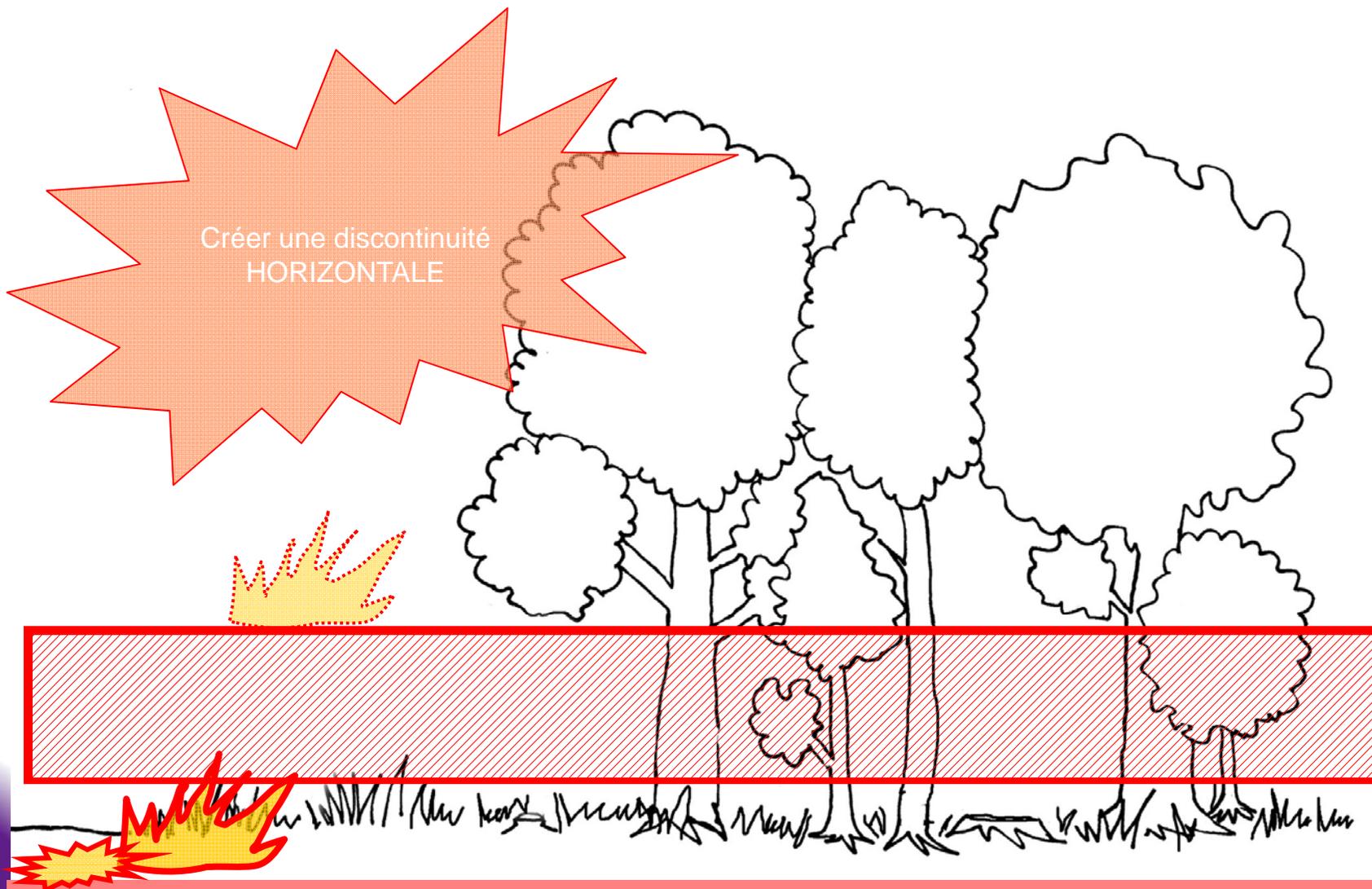
► UNE MAISON RÉSILIENTE



Source: Département du Val-de-Corbières (inédit) / Myzone

LE RISQUE FEU DE FORÊT

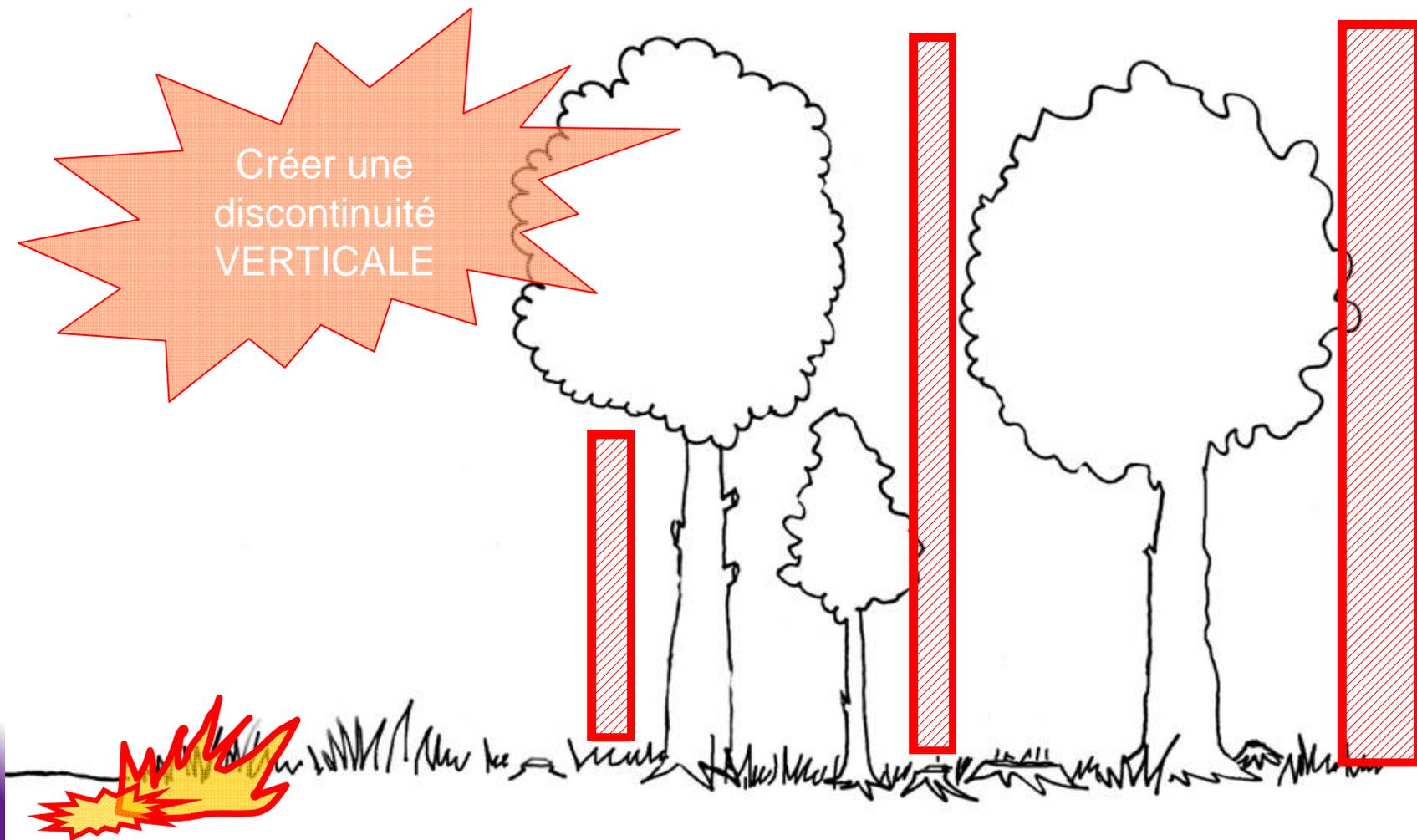
► LE DÉBROUSSAILLEMENT, PRINCIPES D'ACTION



Objectif : ralentir la progression du feu.

LE RISQUE FEU DE FORÊT

► LE DÉBROUSSAILLEMENT, PRINCIPES D'ACTION



Objectif : Diminuer l'intensité du feu

LE RISQUE FEU DE FORÊT

► LE DÉBROUSSAILLEMENT, QUE DOIT-ON DÉBROUSSAILLER ?



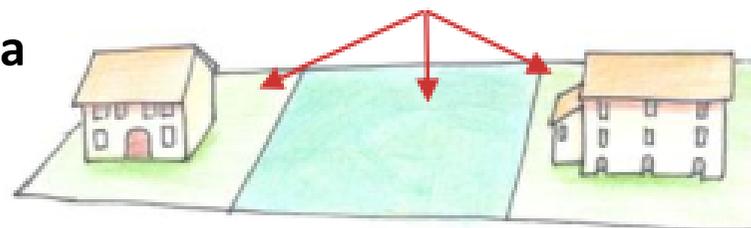
1- Hors zone urbaine

**Débroussaillage dans un rayon
de 50 m autour de toute
construction
*Y compris sur les fonds voisins***

2- En zone urbaine

**Débroussaillage sur l'ensemble de la
parcelle,
quelle que soit sa superficie,
*et même dépourvue de construction***

*Zone urbaine, ZAC, lotissement :
débroussailler partout*



LE RISQUE FEU DE FORÊT

► LE DÉBROUSSAILLEMENT, COMMENT DÉBROUSSAILLER ?



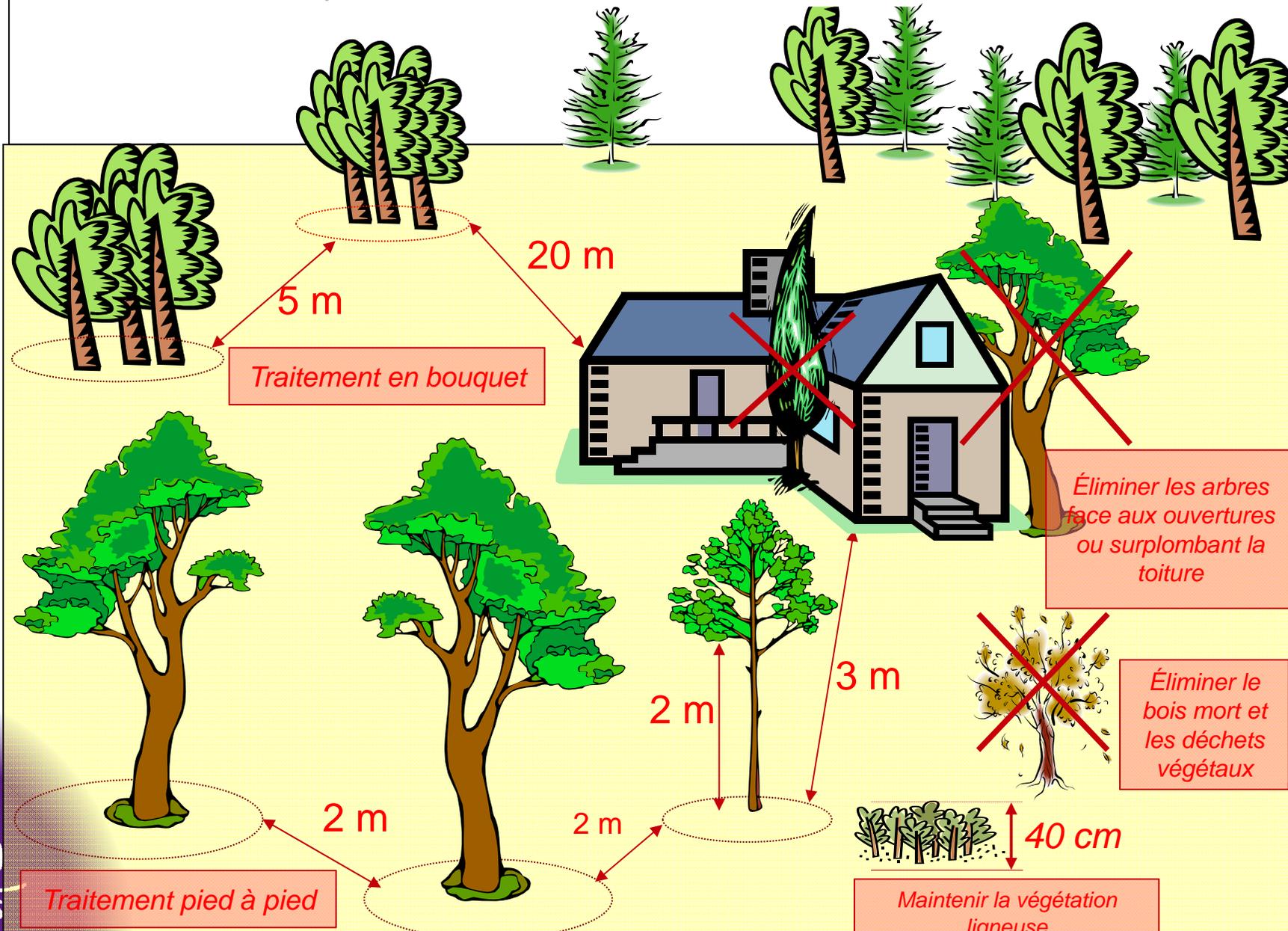
LE RISQUE FEU DE FORÊT

► LE DÉBROUSSAILLEMENT, COMMENT DÉBROUSSAILLER ?



LE RISQUE FEU DE FORÊT

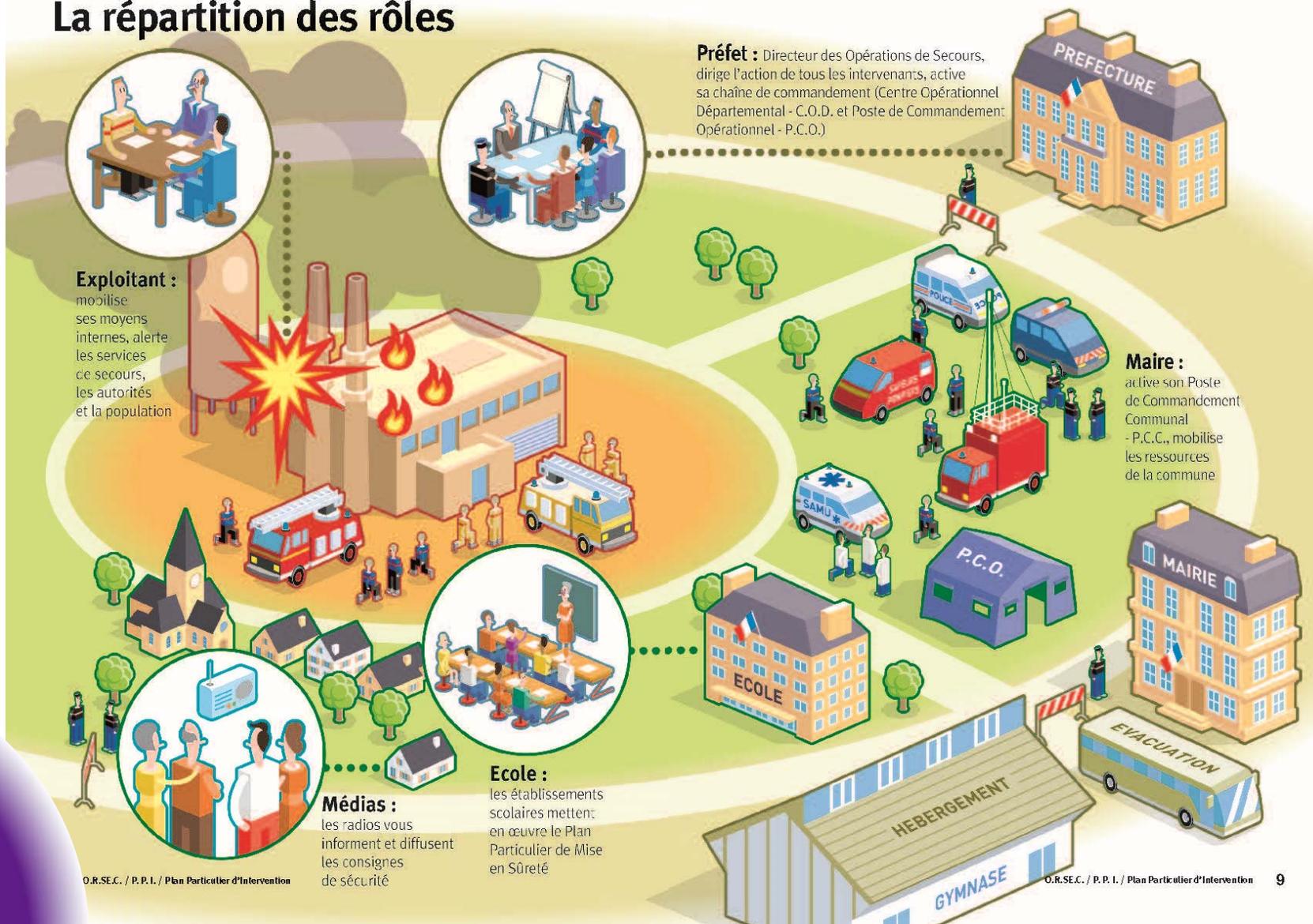
LE DÉBROUSSAILLEMENT, COMMENT DÉBROUSSAILLER ?



LA PLANIFICATION D'URGENCE

► QUI FAIT QUOI ?

La répartition des rôles

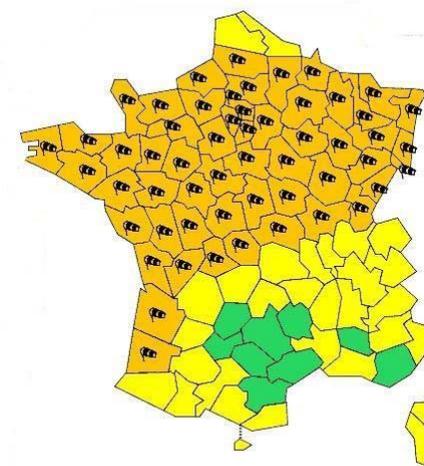


QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE VIGILANCE ET ALERTE ?

► DÉFINITION

❖ La vigilance

- ❖ L'objectif de la vigilance est d'anticiper le phénomène et de pouvoir informer en amont les populations pour limiter les effets sur les personnes et les biens.



METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

❖ L'alerte

- ❖ L'alerte a pour objet d'informer la population de l'imminence d'une situation mettant en jeu la sécurité des personnes. Elle permet de prendre immédiatement les mesures de protection.



LES CONSIGNES A SUIVRE EN CAS D'ÉVÈNEMENT

► LE RISQUE INONDATION

vous êtes dans une zone soumise au **RISQUE D'INONDATION**

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'inondation



► fermez portes,
fenêtres, soupiraux,
aérations



► montez à pied
dans les étages



► n'allez pas chercher
vos enfants à l'école
pour ne pas les
exposer



► fermez le gaz
et l'électricité



► écoutez la radio
► respectez les
consignes des
autorités



► ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours

LES CONSIGNES A SUIVRE EN CAS D'ÉVÈNEMENT

► LE RISQUE FEU DE FORÊT

vous êtes dans une zone soumise au **RISQUE DE FEU DE FORET**

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de feu de forêt

L'INCENDIE APPROCHE



► dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation

► arrosez les abords



► fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE



► rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



► fermez volets, portes et fenêtres
► calfeutrez avec des linges mouillés



► ne vous approchez jamais d'un feu de forêt

► ne sortez pas sans ordre des autorités

LES CONSIGNES A SUIVRE EN CAS D'ÉVÈNEMENT

► LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres

PENDANT

protégez-vous la tête avec les bras

à l'intérieur



- ▶ abritez-vous sous un meuble solide
- ▶ éloignez-vous des fenêtres

à l'extérieur



- ▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

APRES



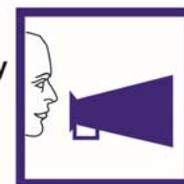
- ▶ fermez le gaz et l'électricité



- ▶ éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ ne prenez pas l'ascenseur



- ▶ respectez les consignes des autorités

LES CONSIGNES A SUIVRE EN CAS D'ÉVÈNEMENT

► LE RISQUE SISMIQUE

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE SISMIQUE

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de tremblement de terre

PENDANT

protégez-vous la tête avec les bras

à l'intérieur



► abritez-vous
sous un meuble
solide

à l'extérieur



► éloignez-vous
des bâtiments,
pylônes, arbres...

si vous êtes en voiture restez-y

APRES



► fermez le gaz
et l'électricité



► ne touchez pas
aux fils
électriques
tombés à terre



► évacuez les
bâtiments et n'y
retournez pas
ne prenez pas
l'ascenseur



► écoutez la radio
► respectez les
consignes des
autorités

rejoignez le lieu de regroupement

LES CONSIGNES A SUIVRE EN CAS D'ÉVÈNEMENT

► LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

vous êtes dans une zone soumise au **RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**

consultez le dossier déposé en mairie

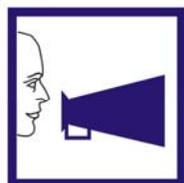
consignes en cas d'accident



► rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



► écoutez la radio



► respectez les consignes des autorités



► n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

ne fumez pas,
pas de flamme ni d'étincelle



► ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

LE KIT D'URGENCE

► OBJECTIFS

- ❖ **Se préparer à faire face à une catastrophe**
 - ❖ Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile
(article 4 de la loi de modernisation de la sécurité civile)

- ❖ **Un sac comprenant un ensemble d'éléments qui vous permettra de faire face à des situations d'urgence jusqu'à l'arrivée des secours.**

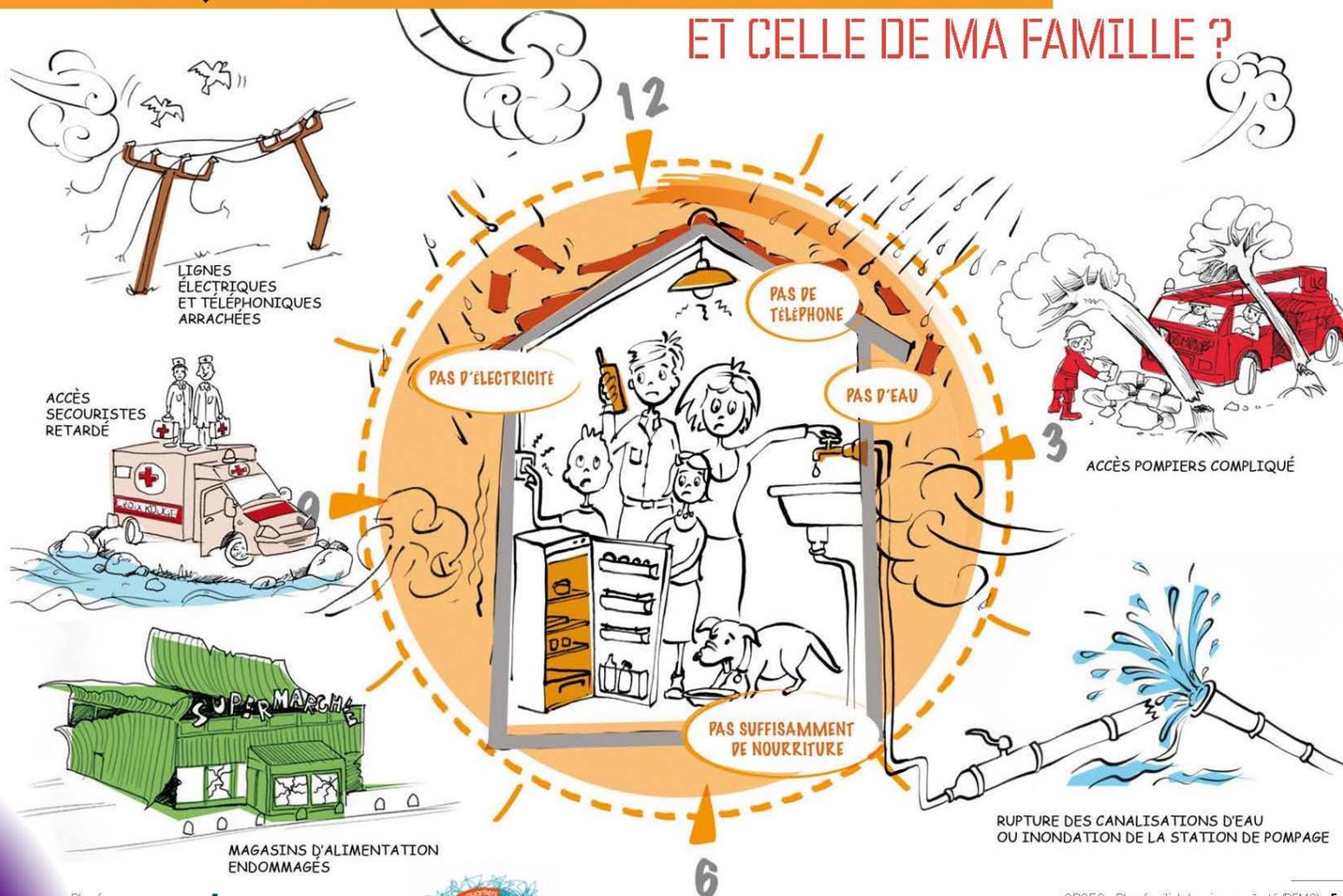
- ❖ **Ces éléments vous aideront à :**
 - ❖ vous signaler auprès des secours,
 - ❖ vous éclairer,
 - ❖ vous informer,
 - ❖ vous nourrir et vous hydrater,
 - ❖ conserver un minimum d'hygiène si la situation de crise perdure.



LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ

POURQUOI DOIS-JE ASSURER MON AUTONOMIE

ET CELLE DE MA FAMILLE ?



Plan fa

ORSEC - Plan familial de mise en sûreté (PFMS) 5

LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ

► DÉTAIL

❖ Parlez en famille de ce qui pourrait vous arriver à tous lors d'une catastrophe...

- ❖ A quels risques majeurs suis-je exposé ?
- ❖ Comment suis-je alerté ?
- ❖ Quelles consignes générales dois-je respecter ?

Localisez les arrivées d'eau, de gaz et d'électricité. Assurez-vous que tous les membres de votre famille connaissent leurs emplacements et savent comment les couper en cas d'incident ou d'accident.

- ❖ Que dois-je faire en cas de mise à l'abri dans mon habitation ou en cas d'évacuation ?



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

